

Les Fonds de dépôts à terme Idéal non agréés... un investissement sur lequel vous pouvez compter!

Les Fonds de dépôts à terme Idéal de la Standard Life* sont la solution idéale pour vous si vous recherchez une sécurité. Ils constituent une solution de rechange productive d'intérêts élevés aux CPG et aux Obligations d'épargne du Canada. En plus de protéger votre capital, nos fonds de dépôts à terme offrent liquidité tout en générant un revenu garanti. Les Fonds de dépôts à terme Idéal non agréés de la Standard Life offrent une gamme complète d'options :

Fonds de dépôts à terme rachetables

- Termes de 1 mois à 10 ans, y compris termes personnalisés
- Rachetables en tout temps (les rachats peuvent être assujettis à un rajustement de la valeur marchande et à un recouvrement de frais)
- Option d'échelonnement sur 5 ans

Fonds de dépôts à terme non rachetables

- Termes de 1 an à 10 ans, y compris termes personnalisés
- Taux d'intérêt plus élevés que ceux de nos fonds de dépôts à terme rachetables
- Non rachetables avant l'échéance
- Option d'échelonnement sur 5 ans

Fonds de dépôts à terme Plus

- Taux d'intérêt les plus élevés (1 % supérieur aux taux de base des fonds de dépôts à terme rachetables¹) pour des montants de 25 000 \$ ou plus par fonds
- Termes de 5 ans à 10 ans, y compris termes personnalisés
- Rachetables en tout temps, avec un rajustement positif ou négatif de la valeur marchande (les rachats peuvent aussi être assujettis à un recouvrement de frais)

Principales caractéristiques :

- Intérêts simples ou intérêts composés
- **Taux** alléchants
- Taux progressifs² offerts selon la tranche d'actif pour chaque type de régime (agréé ou non agréé)
Nous prenons en compte la valeur comptable totale des fonds détenus dans les polices de Fonds de dépôts à terme Idéal non agréés au moment de déterminer la tranche d'actif de taux progressifs de vos primes versées. Certaines institutions financières offrent plutôt des taux progressifs établis sur les primes versées ou sur la valeur de la police uniquement.
- Option de désigner un rentier remplaçant pour les polices d'épargne non agréées
- Possibilité de protection contre les créanciers³ avec la désignation d'un bénéficiaire privilégié
- Possibilité d'éviter les délais et frais d'homologation⁴ au décès, si des personnes précises sont désignées comme bénéficiaires plutôt que la succession
- La Standard Life Canada est membre de Assuris – une institution comparable à la SADC

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre représentant en assurance ou composer le 1-888-841-6633.

* Les Fonds de dépôts à terme Idéal sont offerts dans le cadre des régimes d'épargne agréés et non agréés de la Standard Life, qui sont des produits d'assurance.

¹ Le taux de base des fonds de dépôts à terme rachetables est égal au taux de la tranche jusqu'à 24 999 \$ de nos taux progressifs - voir la section Taux et rendements sur notre site web. Pour les intérêts simples versés aux titulaires de polices, les réductions suivantes s'appliquent : intérêt payable mensuellement ou trimestriellement, 0,25 %; intérêt payable semestriellement, 0,125 %.

² Les taux progressifs ne s'appliquent pas aux Fonds de dépôts à terme Plus. Cependant, l'actif de ces fonds est pris en compte pour déterminer la tranche d'actif de taux progressifs applicable aux primes affectées aux autres Fonds de dépôts à terme Idéal.

³ Comme la protection contre les créanciers ne s'applique pas dans certaines situations, il est recommandé au titulaire de polices de consulter un conseiller juridique afin de savoir s'ils ont droit à ce type de protection.

⁴ Ne s'applique pas au Québec, puisque dans cette province, il n'est pas nécessaire de faire vérifier un testament notarié par le tribunal et que, dans le cas des testaments olographes ou devant témoins, les frais de vérification sont peu élevés.

www.standardlife.ca

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada

Le 1^{er} avril 2007